

# OMPI



A/45/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 septembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-cinquième série de réunions  
Genève, 22 – 30 septembre 2008

RAPPORT GÉNÉRAL

*adopté par les assemblées*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION .....	1 à 5
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ (voir le document A/45/1)	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS .....	6 à 8
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	9 et 10
Point 3 : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU .....	11 à 15

## Paragrapes

Point 4 :	NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	16
	(voir WO/GA/36/13)	
Point 5 :	DÉCLARATIONS GÉNÉRALES .....	17
Point 6 :	RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES .....	18
	(et WO/GA/36/13)	
Point 7 :	RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI SUR LES RÉUNIONS TENUES ENTRE DÉCEMBRE 2007 ET MAI 2008.....	19
	(et WO/GA/36/13)	
Point 8 :	RAPPORT SUR LES SESSIONS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) .....	20
	(et WO/GA/36/13)	
Point 9 :	RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR), Y COMPRIS LA PROTECTION DES INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS AUDIOVISUELLES ET LA PROTECTION DES DROITS DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION .....	21
	(et WO/GA/36/13)	
Point 10 :	RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS ET SUR L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	22
	(et WO/GA/36/13)	
Point 11 :	RAPPORT DE SITUATION CONCERNANT LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE .....	23
	(et WO/GA/36/13)	
Point 12 :	RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP) .....	24
	(et WO/GA/36/13)	
Point 13 :	QUESTIONS CONCERNANT LES NOMS DE DOMAINE DE L'INTERNET .....	25
	(et WO/GA/36/13)	
Point 14 :	ÉCHANGE DE DOCUMENTS DE PRIORITÉ DANS LE DOMAINE DES BREVETS .....	26 à 28

Point 15 : QUESTIONS CONCERNANT L'ARTICLE 6 <sup>TER</sup> DE LA CONVENTION DE PARIS .....	29 (et P/A/40/2)
Point 16 : QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE MADRID .....	30 (et MM/A/40/5)
Point 17 : QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE LA HAYE .....	31 (et H/A/26/4)
Point 18 : QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE LISBONNE .....	32 (et LI/A/23/2)
Point 19 : QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DU PCT .....	33 (et PCT/A/38/6)
Point 20 : QUESTIONS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS .....	34 (et PLT/A/5/2)
Point 21 : PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, DE LA CONFÉRENCE DE L'OMPI, DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS ET DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE QUI SE TIENDRONT EN 2009 .....	35 à 37
Point 22 : ADMISSION D'OBSERVATEURS.....	38 à 40 (et A/45/3)
Point 23 : RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION .....	41 (et WO/GA/36/13)
Point 24 : QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL .....	42 (et WO/CC/59/2)
Point 25 : ADOPTION DES RAPPORTS .....	43 et 44
Point 26 : CLÔTURE DES SESSIONS .....	45 à 54

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 19 assemblées et autres organes ci-après des États membres de l'OMPI :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, trente-sixième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingt-septième session (9<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, cinquante-neuvième session (39<sup>e</sup> session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, quarantième session (22<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, quarante-sixième session (44<sup>e</sup> session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, trente-quatrième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, cinquante-deuxième session (39<sup>e</sup> session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, quarantième session (23<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-sixième session (10<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-sixième session (8<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, vingt-troisième session (6<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-sixième session (9<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets], vingt-septième session (11<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-huitième session (22<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, vingt-troisième session (9<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, dix-neuvième session (7<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], sixième session (3<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], sixième session (3<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], cinquième session (3<sup>e</sup> session extraordinaire)

réunis à Genève du 22 au 30 septembre 2008, lorsque les délibérations ont eu lieu et lorsque les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées des États membres").

2. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l'Assemblée générale (WO/GA/36/13), de la Conférence de l'OMPI (WO/CF/27/1), du Comité de coordination de l'OMPI (WO/CC/59/2), de l'Assemblée de l'Union de Paris (P/A/40/2), du Comité exécutif de l'Union de Paris (P/EC/46/1), de

l'Assemblée de l'Union de Berne (B/A/34/1), du Comité exécutif de l'Union de Berne (B/EC/52/1), de l'Assemblée de l'Union de Madrid (MM/A/40/5), de l'Assemblée de l'Union de La Haye (H/A/26/4), de l'Assemblée de l'Union de Nice (N/A/26/1), de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (LI/A/23/2), de l'Assemblée de l'Union de Locarno (LO/A/26/1), de l'Assemblée de l'Union de l'IPC (IPC/A/27/1), de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/38/6), de l'Assemblée de l'Union de Budapest (BP/A/23/1), de l'Assemblée de l'Union de Vienne (VA/A/19/1), de l'Assemblée du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT/A/6/1), de l'Assemblée du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/6/1) et de l'Assemblée du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/5/2).

3. La liste des États membres des assemblées et autres organes intéressés et des observateurs admis à leurs sessions, établie à la date du 22 septembre 2008, figure dans le document A/45/INF/1 Rev.

4. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/45/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 22, 23, 25 et 26	M. Martin Ihoeghian Uhomobhi (Nigéria) et, en son absence, Mme Laura Thompson Chacón (Costa Rica), vice-présidente de l'Assemblée générale
Points 14 et 15	M. James Otieno Odek (Kenya), président de l'Assemblée de l'Union de Paris
Point 16	M. Li-Feng Schrock (Allemagne), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 17	Mme Maria Ludovica AGRÒ (Italie), présidente de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 18	M. Christophe Guilhou (France), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 19	Mme Ásta Valdimarsdóttir (Islande), présidente de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 20	Mme Alexandra Grazioli (Suisse), présidente ad hoc de l'Assemblée du Traité sur le droit des brevets
Points 21 et 24	M. Alberto Dumont (Argentine), président du Comité de coordination de l'OMPI

5. L'ordre du jour tel qu'il aura été adopté et la liste des participants feront l'objet des documents A/45/1 et A/45/INF/3, respectivement.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

OUVERTURE DES SESSIONS

6. La quarante-cinquième série de réunions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI était convoquée par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI (ci-après dénommé "directeur général").

7. Les sessions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 19 assemblées et autres organes par M. Martin I. Uhomobhi (Nigéria), président de l'Assemblée générale, qui a fait la déclaration suivante :

"Je tiens à vous souhaiter à tous chaleureusement la bienvenue à la quarante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI. À l'occasion de ces réunions, d'importantes questions à la fois de politique générale et à caractère administratif vous sont soumises pour examen et décision. Il s'agira entre autres de la nomination d'un nouveau directeur général et de l'examen de questions de fond concernant les activités à l'OMPI telles que le travail de divers organes permanents, notamment le CDIP, le SCP, l'IGC, le SCCR et les diverses unions de l'OMPI. Je ne doute pas que nous menions nos travaux avec une rigueur, une transparence et un sens profond de la diligence et de la responsabilité qui devraient assurer un maximum de résultats positifs à notre Organisation.

"Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un honneur et un privilège pour moi que de présider non pas une mais deux grandes rencontres qui se tiennent au sein de la famille des Nations Unies cette semaine : le Conseil des droits de l'homme et cette Assemblée générale des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. À première vue, les droits de l'homme et la propriété intellectuelle peuvent ne pas sembler avoir beaucoup en commun mais je suis d'avis que certains principes fondamentaux identiques devraient sous-tendre notre approche de ces deux questions. Dans notre traitement des questions de propriété intellectuelle, comme dans celui des questions relatives aux droits de l'homme, nous avons comme ultime mission de contribuer aux progrès de l'humanité et au bien-être de tous les peuples, d'assurer les cadres et les garanties permettant à l'esprit humain de s'épanouir, tant au plan individuel que collectif. Notre approche de la propriété intellectuelle, comme celle des droits de l'homme, doit reposer sur le besoin de traiter autrui de manière décente, en respectant droits et obligations, en reconnaissant les talents de chacun d'entre nous et en mettant en place un environnement dans le cadre duquel ces talents puissent s'épanouir pour le plus grand bénéfice de l'humanité.

"Personne dans cette salle aujourd'hui n'a besoin que je lui explique l'importance de la propriété intellectuelle en ce qui concerne son impact culturel, social et économique. Il n'est pas davantage besoin qu'on nous rappelle le rôle que notre Organisation, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, joue dans le cadre des efforts déployés pour que tous les pays puissent bénéficier des énormes possibilités qu'offre l'utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir la créativité et l'innovation.

“Excellences, nous sommes membres de cette Organisation parce que nous sommes tous convaincus de l’importance de son rôle, parce que nous estimons que la propriété intellectuelle peut contribuer à la création d’une véritable richesse durable pour tous les pays. En notre qualité d’États membres, nous sommes également déterminés à soutenir l’Organisation et son personnel dans leurs efforts pour atteindre les objectifs sur lesquels nous nous sommes entendus. Nous avons la même volonté d’aider l’OMPI à réussir dans ses efforts pour relever les divers défis auxquels elle est confrontée.

“Ce n’est pas une tâche simple. Et la tâche qui attend l’OMPI a été rendue d’autant plus difficile par l’effervescence et les incertitudes qui ont marqué l’année écoulée. Il n’y a lieu de rappeler à personne dans cette salle le chemin difficile que nous avons parcouru et les défis impressionnants que nous avons eus à relever. C’est en partie grâce à la direction et au personnel de l’Organisation que la situation d’aujourd’hui se présente différemment et sous un meilleur aspect. Non seulement l’une comme l’autre n’ont pas permis que les difficultés ralentissent le rythme de leur travail ni gênent l’exécution de leurs programmes mais ensemble, nous avons surmonté les épreuves pour panser nos plaies et bâtir un avenir dans l’intérêt bien compris de notre Organisation.

“J’ai déjà parlé du besoin de panser les plaies et de se réconcilier. J’ai compris grâce aux nombreux contacts que j’ai eus avec vous et avec le personnel de l’OMPI depuis quelques mois que ce processus est maintenant bien engagé. Il s’agit maintenant pour nous, États membres, de continuer de nous ressaisir et d’apporter à l’OMPI le soutien, l’unité et la stabilité dont l’Organisation a besoin pour continuer d’aller de l’avant.

“Excellences, l’an dernier lors de la quarante-quatrième série de réunions des assemblées, nous avons pris une décision historique en créant le Plan d’action de l’OMPI pour le développement. Ce plan d’action était le fruit d’une collaboration inlassable de la part tant des pays développés que des pays en développement, une collaboration porteuse d’espoir et d’optimisme pour l’avenir de la propriété intellectuelle et le maintien de son rôle déterminant dans nos efforts de développement. Ce plan d’action doit être beaucoup plus qu’un simple document et programme d’action. Les projets audacieux qu’il contient doivent être traduits en actions concrètes qui garantissent crédibilité et soutien à nos efforts collectifs en faveur du développement. S’agissant de sa conceptualisation et de sa mise en place, l’appui et l’engagement de toutes les parties prenantes sont essentiels pour que les ressources financières et humaines nécessaires puissent être fournies et que les programmes en question puissent être mis en œuvre.

“La réussite obtenue pour le Plan d’action pour le développement doit être renouvelée pour le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR). Ces trois comités sont d’un intérêt vital pour les États membres et les autres partenaires. Tout progrès réalisé dans les travaux de ces comités renforcera le rôle de l’OMPI dans le système international de la propriété intellectuelle.

“Excellences, comme vous le savez, la présente quarante-cinquième série des assemblées des États membres de l’OMPI constitue un tournant historique. Aujourd’hui, pour seulement la deuxième fois depuis 38 ans que l’Organisation existe, un éminent directeur général de l’OMPI va passer le témoin à son successeur élu. Il nous incombe aujourd’hui de nommer officiellement notre nouveau directeur général, et ce faisant, de veiller à ce que la transition entre une administration et l’autre se fasse sans heurt, dans l’harmonie et dans un esprit de consensus qui caractérise la tradition de notre processus de décision à l’OMPI.

“Je le répète, c’est un grand honneur pour moi de présider cet événement. Je dirai quelques mots pour expliquer comment je propose d’aborder, sur le plan de la procédure, les points de l’ordre du jour. Mais tout d’abord, et c’est un aspect beaucoup plus important, je souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage à notre très éminent ami et collègue, le directeur général M. Kamil Idris, qui dirige l’OMPI avec compétence et conviction depuis 11 ans et qui est au service de l’Organisation depuis 25 ans, depuis qu’il a été nommé à son premier poste en 1982, au Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l’Afrique, selon la terminologie de l’époque.

“Je ne peux pas débiter, pendant le bref laps de temps dont je dispose, sans rendre compte de ses réalisations en tant que directeur général. Nous garderons surtout de lui le souvenir de sa volonté de démythifier la propriété intellectuelle.

“En popularisant l’image de la propriété intellectuelle en tant qu’“instrument du développement”, M. Kamil Idris a sorti la propriété intellectuelle du domaine de l’abstrait et a entrepris de communiquer sa conception de la propriété intellectuelle comme quelque chose de très concret, quelque chose qui ne devrait pas être considéré comme le domaine réservé des juristes et des grandes entreprises mais devrait être mis à la portée de tout un chacun, quel que soit le niveau de la société, dans tous les pays, dans toutes les parties du monde.

“Mesdames et Messieurs, il ne s’agissait pas simplement de belles paroles. Au début de son mandat de directeur général, M. Idris a créé l’Académie mondiale de l’OMPI. Il ne l’a pas créée comme un établissement d’enseignement élitiste réservé à quelques privilégiés mais bien pour élaborer des cours d’enseignement à distance et d’autres programmes destinés à ouvrir les portes à des personnes du monde entier afin de leur permettre de se familiariser avec la propriété intellectuelle et d’utiliser leurs connaissances dans ce domaine. Le désir manifesté par Kamil Idris de rapprocher la propriété intellectuelle des gens restera gravé dans les mémoires. Il a veillé avec fierté à la popularisation croissante de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

“Depuis qu’elle a été instituée, il y a seulement sept ans, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle est devenue l’élément central de la célébration annuelle de la propriété intellectuelle et de l’innovation dans nos écoles, nos entreprises, nos moyens d’information et dans les offices nationaux du monde entier.

“En bref, avec Kamil Idris, l’OMPI, à défaut d’être encore un nom très connu, est assurément devenue, pourrions-nous dire, une marque célèbre. Kamil Idris a relevé des défis en faisant preuve d’une volonté opiniâtre et sans dévier de ses convictions. Nous nous souviendrons de lui non seulement pour ses résultats sur le plan professionnel mais aussi pour ses qualités personnelles. Empreint d’humanité, il a porté un intérêt sincère

au bien-être de son personnel. Il a pris le temps d'écouter et n'a jamais négligé la dimension humaine des questions de personnel ou d'organisation. Et surtout, il nous manquera, à ceux d'entre nous qui l'avons connu en tant que collègue extrêmement chaleureux et à l'esprit généreux et en tant qu'ami apprécié. Je suis certain que vous vous joindrez tous à moi pour adresser à Kamil Idris tous nos vœux de succès dans ses activités futures. Avec les multiples qualités et talents qui sont les siens, nous pouvons être certains qu'il continuera à apporter une contribution positive au développement économique, social et culturel, aux niveaux mondial, régional et national.

“Immédiatement après ces remarques liminaires, j'inviterai Monsieur le Directeur général Kamil Idris à prendre la parole devant cette assemblée. Je suis conscient du fait que vous êtes nombreux à vouloir réagir à ses observations et êtes impatients de lui rendre hommage. Je vous inviterai à le faire après que nous aurons nommé le nouveau directeur général et vous demanderai donc de bien vouloir vous abstenir d'intervenir tant que nous n'aurons pas débuté l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Déclarations générales).

“Nous avons un ordre du jour chargé qui nous attend. Pour éviter toute confusion, je tiens à préciser rapidement comment je propose de procéder pour l'examen des premiers points de l'ordre du jour. Après l'allocution de M. Idris, nous passerons au point 2 (Adoption de l'ordre du jour) puis au point 3 (Élection des membres des bureaux) avant d'aborder le point 4 (Nomination du nouveau directeur général).

“En ce qui concerne la procédure, je vous rappellerai simplement que le point 4 relatif à la nomination du nouveau directeur général se compose de deux parties : premièrement, la nomination en tant que telle, et, deuxièmement, la création d'un groupe de travail pour déterminer les conditions de la nomination du directeur général. Par conséquent, immédiatement après la nomination du nouveau directeur général, je proposerai la constitution d'un groupe de travail à cet effet avant de suspendre l'examen du point 4 de manière à permettre à ce groupe de travail d'élaborer des recommandations qui seront soumises à l'Assemblée générale.

“Je donne maintenant la parole à M. Kamil Idris, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

8. À l'invitation du président de l'Assemblée générale, M. Martin Ihoeghian Uhomobhi, le directeur général a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président,  
“Mesdames, Messieurs les délégués,

“Je prononce devant vous ma dernière déclaration officielle à l'OMPI et retournerai bientôt avec grand plaisir à mes racines, à une civilisation qui remonte aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> millénaires avant J.-C.

“Avant de vous quitter, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance à vous, les États membres, pour l'appui que vous avez apporté à l'OMPI et pour votre engagement sans faille à son égard. J'espère sincèrement que ce partenariat se poursuivra dans les années à venir.

“Ce fut un privilège et un honneur pour moi d’être le directeur général d’une organisation qui a autant bénéficié de la collaboration et de la participation actives de ses États membres. Mes rapports avec vous au cours des années passées ont été chaleureux, cordiaux et respectueux. Leur souvenir me restera cher.

“C’est un privilège et un honneur que de travailler avec vous Monsieur l’Ambassadeur Martin Uhomoibhi, à la fois comme président de l’Assemblée générale et comme représentant permanent de votre éminent pays. Avec toutes les qualités souhaitées de la part d’un diplomate, vous avez su jeter des ponts et trouver des consensus et avez démontré être un président d’assemblée générale digne d’éloge et méritant d’être cité en exemple.

“Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude et mes remerciements au personnel de notre Organisation. Je veux vous dire à tous un immense merci. Sans votre dévouement, votre soutien et votre travail acharné, tout ce qui a été réalisé dans notre Organisation ces dernières années aurait été impossible. L’énergie, la haute tenue et le professionnalisme dont vous avez fait preuve au fil des ans ont été d’une valeur incommensurable dans la poursuite de nos objectifs communs dans le domaine de la propriété intellectuelle.

“À mon successeur, M. Francis Gurry, je tiens à exprimer du fond du cœur mes sincères félicitations pour sa nomination, qui aura lieu un peu plus tard ce matin. Je salue son engagement et son dévouement à l’égard de notre Organisation depuis plus de 20 ans. Je suis convaincu que grâce à ses capacités et à son expérience, l’Organisation continuera dans les années à venir à obtenir des résultats remarquables. Nul doute que les divers postes de responsabilité qu’il a occupés l’ont préparé à assumer la direction de l’OMPI.

“À tous ceux qui m’ont soutenu au cours de mes mandats, je dirai mille mercis. À tous ceux qui ne m’ont pas soutenu, je dirai encore plus merci. Vous m’avez aidé à façonner mon expérience et à renforcer ma détermination à poursuivre, autant qu’il est humainement possible, ma quête de consensus et de bonne volonté politique.

“En prenant mes fonctions, la vision que j’avais de l’Organisation était qu’il fallait l’ouvrir et la rendre de plus en plus utile aux utilisateurs et aux bénéficiaires du système de la propriété intellectuelle ainsi qu’à l’ensemble du public. Au centre de cette vision se trouvait la nécessité d’instaurer une étroite coopération avec les États membres. Les résultats concrets de cette vision sont manifestes pour tout le monde et je pense que nous pouvons tous être fiers du chemin parcouru par l’OMPI au cours de la décennie écoulée.

“Plusieurs réalisations importantes ont vu le jour au cours de cette décennie et les énumérer toutes ici est impossible. Vous trouverez en annexe de la présente déclaration une description succincte de certaines d’entre elles.

“Enfin, Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma satisfaction et mes remerciements à tous les États membres pour l’appui qu’ils m’ont apporté pendant mes mandats. Je souhaite également remercier les autres parties prenantes de l’OMPI, à savoir les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle – les secteurs

professionnels, les membres de la société civile et les ONG – pour la contribution des plus utiles apportée au fil des ans. J’espère sincèrement qu’ils assureront à mon successeur le même niveau de coopération.

“Je vous remercie tous de votre attention.”

POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/45/1 Prov.3
10. Après un examen attentif, chacune des assemblées et chacun des autres organes intéressés ont adopté leur ordre du jour tel qu’il était proposé dans le document A/45/1 Prov.3.

POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/45/INF/1 Rev.
12. À l’issue de consultations informelles entre les coordonnateurs de groupes, les membres des bureaux ci-après du Comité de coordination de l’OMPI, du Comité exécutif de l’Union de Paris et du Comité exécutif de l’Union de Berne, ainsi que le président de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne, ont été élus le 25 septembre 2008 :

pour le Comité de coordination de l’OMPI  
Président : M. Alberto Dumont (Argentine)  
Vice-président : M. Muktar Djumaliev (Kirghizistan)  
Vice-président : M. Mohamed Abderraouf Bdioui (Tunisie)

pour le Comité exécutif de l’Union de Paris  
Présidente : Mme Grace Ama Issahaque (Ghana)  
Vice-présidente : Mme Martha Irma Alarcón López (Colombie)  
Vice-présidente : Mme Corlita Babb-Schaefer (Barbade)

pour le Comité exécutif de l’Union de Berne  
Président : M. Djaballah Belkacemi (Algérie)  
Vice-présidente : Mme Livia Puscaragiu (Roumanie)  
Vice président : M. Udo Fenchel (Allemagne)

pour l’Assemblée de l’Union de Lisbonne  
Président : M. Christophe Guilhou (France)

13. La liste des membres des bureaux élus pour les assemblées et autres organes figure dans le document A/45/INF/4.

14. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité tous les membres des bureaux des divers comités qui avaient été élus et a souhaité rendre compte des observations qui avaient été formulées par le groupe sur ce processus d'élection. La délégation a déclaré qu'elle avait pris note de la procédure suivie pour l'élection des membres des bureaux et elle a invité le Secrétariat à mener des consultations avec les coordonnateurs de groupes en vue de mettre en place quelques règles claires et transparentes, qui régiraient le processus d'élection à court et long terme. Lorsqu'un coordonnateur de groupe interrogeait le Secrétariat sur la pratique en matière de répartition entre les groupes des membres des bureaux des divers organes directeurs, la réponse était qu'il n'existait aucune pratique établie et que les élections dépendaient essentiellement des accords passés entre les groupes. C'est pourquoi, dans un souci de transparence et d'équilibre géographique, la délégation souhaitait demander au Secrétariat de mener des consultations, de sorte que des règles soient adoptées de manière codifiée. Il s'agissait d'une question fondamentale dans la mesure où il était difficile de comprendre comment la pratique à l'OMPI pouvait être si différente de celle établie dans les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, telles que la CNUCED ou l'OMM, qui avaient adopté des principes clairs tenant compte de la rotation géographique et d'autres principes analogues. La délégation a donc réitéré sa demande en faveur de la tenue de consultations, de sorte que des règles claires, transparentes et équilibrées soient adoptées, ce qui permettrait que toutes les régions soient équitablement représentées dans les divers comités.

15. La délégation du Pakistan, parlant au nom du groupe des pays asiatiques, a appuyé la déclaration faite par la délégation de l'Algérie et a déclaré que des règles claires devaient être adoptées quant à la procédure d'élection des membres des bureaux.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

##### NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

16. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/36/13).

#### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

##### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

17. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/36/13)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNUEL DU DIRECTEUR  
DE LA DIVISION DE L'AUDIT ET DE LA SUPERVISION INTERNES

18. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI SUR LES RÉUNIONS TENUES  
ENTRE DÉCEMBRE 2007 ET MAI 2008

19. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR LES SESSIONS DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

20. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR  
ET DES DROITS CONNEXES (SCCR), Y COMPRIS LA PROTECTION  
DES INTERPRÉTATIONS ET EXÉCUTIONS AUDIOVISUELLES ET LA PROTECTION  
DES DROITS DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

21. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION  
DES DROITS ET SUR L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE

22. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT DE SITUATION CONCERNANT LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

23. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ PERMANENT  
DU DROIT DES BREVETS (SCP)

24. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT LES NOMS DE DOMAINE DE L'INTERNET

25. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI  
(document WO/GA/36/13).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ÉCHANGE DE DOCUMENTS DE PRIORITÉ DANS LE DOMAINE DES BREVETS

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/45/2

27. Le directeur général élu a noté que les assemblées avaient précédemment approuvé la création du service d'accès numérique aux documents de priorité, qui visait à simplifier le dépôt de documents de priorité lors du dépôt international de demandes multiples de brevet. La phase de mise au point était en cours et le Bureau international avait abordé la phase de mise à l'essai des éléments du système. Aucun problème majeur n'avait été rencontré et il était prévu d'achever la phase de mise au point en vue de réaliser des tests approfondis du système au début de 2009 dans la perspective de sa mise en œuvre pratique au cours de cette année.

28. L'Assemblée de l'Union de Paris, l'Assemblée du PLT et l'Assemblée de l'Union du PCT ont pris note du rapport d'activité sur le service d'accès numérique aux documents de priorité, qui fait l'objet du document A/45/2.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'ARTICLE 6<sup>TER</sup> DE LA CONVENTION DE PARIS

29. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Paris (document P/A/40/2).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE MADRID

30. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/40/5).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE LA HAYE

31. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (document H/A/26/4).

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DE LISBONNE

32. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne (document LI/A/23/2).

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'UNION DU PCT

33. Voir le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document PCT/A/38/6).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE  
DU TRAITÉ SUR LE DROIT DES BREVETS

34. Voir le rapport de la session de l'Assemblée du PLT (document PLT/A/5/2).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI, DE LA CONFÉRENCE DE L'OMPI, DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE PARIS ET DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE BERNE QUI SE TIENDRONT EN 2009

35. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/45/4.
36. Le Secrétariat a présenté le document A/45/4 et a informé les délégués que l'annexe I de ce document serait probablement modifiée pour les assemblées de 2009, étant entendu que l'une des questions proposées actuellement pour inscription à l'ordre du jour (comptes de l'exercice biennal 2006-2007) serait probablement examinée à la prochaine session du Comité du programme et budget.
37. Le Comité de coordination de l'OMPI a adopté les annexes I et II, le Comité exécutif de l'Union de Paris a adopté l'annexe III et le Comité exécutif de l'Union de Berne a adopté l'annexe IV du document A/45/4.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ADMISSION D'OBSERVATEURS

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/45/3.

Admission d'organisations internationales non gouvernementales en qualité d'observatrices

39. Les assemblées des États membres de l'OMPI, ont décidé, chacune pour ce qui la concerne, d'accorder le statut d'observateur aux cinq organisations internationales non gouvernementales ci après : Association IQSensato (IQSensato); International Committee for the Indians of the Americas (Incomindios); Confédération syndicale internationale (CSI); Special Libraries Association (SLA); et Institut des agents de marques (ITMA).

Admission d'organisations nationales non gouvernementales en qualité d'observatrices

40. Les assemblées des États membres de l'OMPI, ont décidé, chacune pour ce qui la concerne, d'accorder le statut d'observateur aux cinq organisations nationales non gouvernementales ci-après : All-China Patent Agents Association (ACPAA); Alliance Towards Harnessing Global Opportunities Corporation (ATHGO); *Fundación para la Difusión del Conocimiento y el Desarrollo Sustentable Vía Libre (Fundación Vía Libre)*; Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC); et Association coréenne des conseils en brevets (KPAA).

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA NOUVELLE CONSTRUCTION

41. Voir le rapport de la session de l'Assemblée générale de l'OMPI (document WO/GA/36/13).

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

42. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/59/2).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

ADOPTION DES RAPPORTS

43. Les assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI intéressés ont adopté à l'unanimité le présent rapport général le 29 septembre 2008.

44. Les dix assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI ont chacun adopté à l'unanimité le rapport particulier concernant sa session, lors d'une séance distincte tenue le 29 septembre 2008.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

CLÔTURE DES SESSIONS

45. Au moment de clôturer la session des assemblées, le président de l'Assemblée générale a fait la déclaration suivante : "Excellences, Monsieur le Directeur général, chers collègues et amis, vous conviendrez avec moi que nous avons tendance, dans les milieux diplomatiques et intergouvernementaux du monde entier, à vouloir déclarer que chaque réunion importante est un succès. Toutefois, trop souvent, il s'agit simplement de masquer les divergences sous des mots soigneusement choisis ou, en d'autres termes, d'appliquer des pansements sur des plaies profondes qui continuent de s'infecter sous la peau. C'est donc avec une immense joie que je puis affirmer sincèrement devant vous aujourd'hui que, au cours de la semaine écoulée et des semaines qui ont précédé cette session de l'Assemblée générale, nous avons accompli ensemble beaucoup plus pour parvenir à un succès diplomatique total. Tout d'abord, pour ce qui est des affaires courantes, nous avons adopté cette semaine des décisions concernant le Comité du développement et de la propriété intellectuelle, le Comité permanent du droit des

brevets, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes et le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi que d'autres organes de l'OMPI. Ces réalisations marquent la consolidation des activités d'établissement de normes de l'OMPI. Et je ne dois pas oublier de souligner que le Comité de coordination, présidé par le représentant de l'Argentine, s'est réuni pour examiner les questions concernant le personnel. Mais, plus important peut-être, nous sommes allés au fond des choses afin d'assurer la bonne santé future de notre Organisation. Nous nous sommes interrogés sur la meilleure ligne de conduite afin d'insuffler à l'OMPI l'énergie nécessaire pour relever les défis considérables que lui réserve l'agenda international dans le domaine de la propriété intellectuelle. En désignant à l'unanimité Francis Gurry au poste de directeur général, nous, États membres de l'OMPI, avons surmonté la rancœur du passé pour embarquer tous ensemble vers de nouveaux horizons. Excellences, nous avons mené à bien sans incident le processus de transition à l'OMPI, ce qui, l'année dernière, nous semblait si difficile, voire presque impossible. Nous avons salué dignement le départ de notre cher frère et ami, Kamil Idris, qui a servi l'OMPI inlassablement pendant 27 longues années. Nous avons souhaité la bienvenue à notre nouveau directeur général avec de telles marques de chaleur et d'affection sincères qu'il ne peut douter de la foi et de la confiance que placent en lui les États membres de tous les groupes régionaux, qu'il s'agisse de pays développés ou d'économies en transition, de pays en développement ou de pays parmi les moins avancés. En écoutant le touchant discours qu'il a prononcé lundi à l'occasion de sa nomination, nous étions unis par sa vision d'une OMI prête à s'attaquer aux grands problèmes et à assumer la place qui lui revient de droit en tant qu'instance mondiale prédominante pour l'examen des questions de propriété intellectuelle. Nombre d'entre vous ont souligné l'atmosphère constructive et la bonne volonté qui ont marqué cette session de l'Assemblée générale. En tant que président, cela a été pour moi une expérience stimulante. Faisons de notre mieux pour que cet esprit positif continue d'imprégner nos travaux au cours des mois et des années à venir. Je ne vous retiendrai pas plus longtemps loin de vos bureaux et de vos foyers. Avant que vous ne repartiez, permettez-moi simplement d'adresser mes remerciements à chacun d'entre vous, à tous les groupes régionaux et à chaque État membre pour votre participation à cette session réussie de l'Assemblée ainsi que pour votre coopération et votre collaboration efficaces. J'adresse également mes remerciements à la vice-présidente de l'Assemblée générale, ma chère amie Laura Thompson, qui est intervenue si efficacement pour assurer le bon déroulement des séances durant mes longues absences. Je remercie également le Secrétariat pour l'excellence de l'aide et des services qui m'ont été apportés au cours de la préparation et de la conduite de ces réunions. Et permettez-moi d'exprimer ma gratitude et mes profonds remerciements, au nom de nous tous, à la merveilleuse équipe d'interprètes qui a comme toujours fait de l'excellent travail. Il me reste à adresser à Kamil Idris, de notre part à tous, tous nos vœux de bonheur et de succès dans la poursuite de ses activités au Soudan. À tous ceux qui retournent dans leur capitale, je souhaite un bon voyage et, au personnel de l'OMPI, une bonne route sous la conduite de leur nouvelle direction. Je vous remercie."

46. En réponse, le directeur général élu a fait la déclaration suivante :

"Merci infiniment Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués. Nos remerciements vont avant tout à vous, M. Uhomobhi, pour votre conduite éclairée au cours des derniers mois et, plus particulièrement, de la semaine écoulée. Si la session a été un succès, c'est en premier lieu grâce à vous. Le soin que vous avez apporté à la préparation de cette réunion pour la mettre dès le départ sur la voie du succès et la manière très inspirée dont vous avez conduit les débats tout au long de cette semaine y sont indéniablement pour quelque chose. Permettez-moi de me

joindre à vous pour remercier vos vice-présidents, notamment Mme Laura Thompson, qui vous a remplacé la semaine dernière alors que vous n'étiez pas en mesure d'être parmi nous. Je souhaiterais adresser également mes remerciements à toutes les délégations, principalement pour vos vœux très chaleureux, qui me vont droit au cœur. Je vous suis très reconnaissant pour le bon départ que nous avons pris. Bien entendu, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, de nombreux défis nous attendent de tous les côtés du système multilatéral. Mais ce qui a été particulièrement réconfortant cette semaine, c'est l'atmosphère et l'esprit véritablement constructif qui ont prévalu parmi l'ensemble des délégations. J'y vois un tremplin qui nous permettra d'affronter les nombreux défis qui nous attendent. Je remercie aussi particulièrement les coordonnateurs des groupes pour avoir assuré une très bonne compréhension entre les groupes en ce qui concerne les questions examinées la semaine passée. Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'aimerais également me joindre à vous pour remercier mes collègues, qui nous ont permis de disposer d'un rapport dans un délai très bref. Celui-ci a bien entendu été rédigé, traduit et publié dans toutes les langues pendant le week-end. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce rapport et à l'établissement de la documentation pour cette session. Permettez-moi également de m'associer à vous, Monsieur le Président, pour remercier les interprètes et, à ceux d'entre vous qui célébreront sous peu l'avènement de la nouvelle lune, j'adresse mes vœux les plus chaleureux pour la célébration de cet événement. Et je m'associe également à vous, Monsieur le Président, pour faire part à mon ami et collègue, Kamil Idris, de tous mes vœux pour l'avenir. Je vous remercie."

47. La délégation de l'Allemagne a félicité le président pour la compétence et l'élégance dont il avait fait preuve en conduisant l'Assemblée générale jusqu'à l'adoption du rapport. Elle a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique d'avoir assuré la coordination du groupe B depuis la session précédente de l'Assemblée générale. Elle a exprimé plus particulièrement ses remerciements à Lisa Carle, qui avait entre-temps pris d'autres fonctions intéressantes en Arabie saoudite et à Deborah Lashley-Johnson, qui l'avait remplacée et avait présidé avec passion aux destinées du groupe B durant la session de l'Assemblée générale.

48. La délégation du Pakistan, parlant au nom des membres de l'OCI et du groupe des pays asiatiques, a remercié le président pour son excellent travail. Elle a également adressé ses remerciements à l'ambassadrice du Costa Rica pour sa conduite éclairée des débats. Elle a souhaité au nouveau directeur général bonne chance dans toutes ses activités futures et l'a assuré de son soutien sans réserve, souhaitant également à tous les participants une bonne fête de l'Eid pour le lendemain.

49. La délégation de Cuba, parlant au nom du GRULAC, a félicité le président et les vice-présidents pour la manière dont ils avaient conduit les débats de l'Assemblée générale. L'efficacité avec laquelle ils avaient mené l'examen de l'ordre du jour témoignait de la nouvelle dynamique de l'Organisation. Le groupe régional aimerait que cette nouvelle dynamique se reflète dans les travaux des différents comités. Le groupe régional s'est associé aux remerciements adressés au président et a félicité de nouveau M. Gurry pour son élection au poste de directeur général, lui adressant tous ses vœux de succès pour ses activités futures.

50. La délégation de l'Algérie a exprimé ses remerciements à tous ceux qui avaient œuvré en faveur du consensus.

51. La délégation de la Roumanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est associée aux orateurs précédents pour féliciter le président et les vice-présidents, en particulier Mme Laura Thompson, pour avoir conduit avec une telle dextérité cette réunion historique. La délégation a également adressé ses remerciements à tous les présidents qui avaient conduit les travaux des différentes assemblées la semaine précédente. À ce stade final, elle a réaffirmé son plaisir d'avoir assisté à une décision aussi importante que l'élection de M. Francis Gurry au poste de directeur général de l'OMPI. La délégation s'est félicitée de la perspective de collaborer avec lui et lui a adressé, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'OMPI, tous ses vœux de succès.

52. La délégation du Bangladesh, parlant au nom des pays les moins avancés, a remercié le président pour la manière dont il avait conduit les travaux fructueux menés lors des différentes séances et a également adressé ses remerciements à son excellence Laura Thompson du Costa Rica et aux présidents des autres assemblées. La délégation a souligné le rôle efficace joué par le président durant la période de transition ayant conduit à l'élection du nouveau directeur général, M. Francis Gurry, et s'est félicitée de voir la manière dont celui-ci avait mis sa sagesse et son expérience au service des États membres au cours de la session. Les PMA étaient encouragés par la déclaration qu'il avait prononcée à l'occasion de sa nomination et attendaient avec impatience d'engager un dialogue constructif avec lui pour promouvoir la cause commune des PMA. La délégation a également remercié les autres délégations pour l'esprit positif dont elles avaient fait preuve et s'est félicitée de la perspective de continuer à collaborer avec elles dans les mois à venir au sein des différents comités permanents où les PMA avaient des intérêts collectifs particuliers. Enfin, la délégation a remercié le Secrétariat pour l'excellent appui apporté aux assemblées.

53. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a chaleureusement félicité le président pour le travail remarquable accompli pendant la session et a estimé que cette session de l'Assemblée générale de l'OMPI avait ouvert une nouvelle page dans l'histoire de l'Organisation. À cet égard, la délégation a adressé au président et au nouveau directeur général de l'Organisation, M. Francis Gurry, tous ses vœux de succès, les assurant de sa volonté de collaborer avec eux pour assurer un avenir florissant à l'Organisation.

54. Le président, M. Martin Uhomoibhi, a prononcé la clôture de la session des assemblées.

[Fin du document]